



## Passé de cdi a intérim pour le meme boulot

Par **farid**, le **25/04/2008** à **18:49**

bonjour

je suis actuellement cariste de journée en cdi depuis le 14/05/07 chez un sous traitant dans la logistique.

j'ai été prié de rencontrer les repreneurs qui eux me dise qu'ils reprennent le contrat qui débute le 05/05/08 ma société actuelle ne m'a pas encore contacté, les repreneurs eux me dise qu'il faut que je pense a démissionné avant qu'ils est mis une équipe en place et me propose tout d'abord un contrat en 5/8 intérim pour passé a un cdd puis un cdi si le travail marche bien nous somme 5 cariste dans ce cas, je voudrais savoir si c'est normal de passé de cdi a interim pour le même travail mais pas les mêmes horaires et si je dois démissionné ?

Par **ly31**, le **25/04/2008** à **19:08**

Bonsoir,

Surtout ne démissionner PAS car vous perdriez tous vos droits !!!

Cette situation est anormale, je vous conseille de prendre rendez vous dans les meilleurs délais avec l'Inspecteur du Travail dont dépend votre société

Je vous souhaite bon courage

ly31

Par **farid**, le **25/04/2008** à **19:17**

salut c'est rapide ça

bon je compte pas démissionner mais si ils attaquent le boulot le 5 mai et que mon patron face trainner ou me propose un boulot chez les chtis ?

je pensé que les reprenneurs étaient obligés de me reprendre en cdi?

Par **ly31**, le **25/04/2008** à **19:29**

Bonsoir,

Je ne pense pas que les repreneurs soient obligés de vous reprendre sous CDI !

Je vous conseille fortement de voir l'Inpection du Travail au plus vite

Je vous souhaite un bon week end

ly31

(surtout ne démissionnez pas et ne signez rien sans avoir rencontré l'Inspecteur du Travail))

Par **farid**, le **25/04/2008** à **19:58**

bon week-end merci